



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale de Dijon
Centre de détention de Châteaudun

Le 05 septembre 2024

NOTE A L'ATTENTION DES VISITEURS DES PERSONNES DETENUES

Objet : PARLOIRS PROLONGES

Il est possible pour les visiteurs de bénéficier d'un parloir prolongé, en particulier pour les personnes qui habitent loin du centre de détention.

Cette possibilité n'est pas systématique. Il faut notamment qu'il y ait de la place sur les différents créneaux.

C'est le visiteur de la personne détenue qui désire en bénéficier qui doit en faire la demande par mail : permis-de-visite.cd-chateaudun@justice.fr au minimum 3 semaines avant la date demandée. Un retour sera fait au visiteur par mail.

La demande sera accordée ou non par le chef d'établissement ou son représentant.

A l'issue, il conviendra de contacter le numéro 0800 022 800 de 9h à 11h et de 14h à 16h pour prendre rendez-vous.

Le parloir prolongé ne pourra avoir lieu qu'une fois par mois.

Il est rappelé la possibilité d'accéder aux Parloirs Familiaux et Unités de Vie Familiales qui permettent des visites plus longues (3h, 6h, 24h ou 48h), en contactant les agents UVF-PF par mail : uvf.cd-chateaudun@justice.fr

P/ Le Chef d'établissement
Ruddy FRANCIUS

BRASSART Cécile
Adjointe
au Chef d'Etablissement

